agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle

Entreprises et cabinets d'affaires : assistance juridique

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre2006[1]*,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

[1] Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Entreprises et cabinets d'affaires : assistance juridique

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° S3LP150007763

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Arras
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette licence, ouverte en 2004, est de former des étudiants au poste d'assistant juridique dans le cadre d'une association, au sein de cabinets d'assurance, dans le secteur immobilier ou en tant que clerc auprès des diverses professions judiciaires. Une mise à niveau des connaissances juridiques des étudiants y est organisée pour permettre aux étudiants d'accéder à la licence sans connaissances ou compétences juridiques préalables. La formation accueille principalement des étudiants en formation initiale classique et accessoirement un public en formation continue.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation semble répondre aux attentes des professionnels du droit ainsi qu'à diverses professions périphériques qui rencontrent des difficultés à recruter des assistants juridiques. L'objectif de cette licence professionnelle paraît donc en adéquation avec la demande. Elle vise à former des étudiants et à les rendre le plus opérationnel possible pour préparer des actes juridiques et faciliter les différentes tâches des professionnels du droit. Le programme de formation est étendu afin de permettre aux étudiants d'accéder à un « spectre » de postes le plus large possible au sein de divers domaines d'activités : professions judiciaires, banque, immobilier…

L'enseignement prévoit une mise à niveau théorique importante afin de permettre aux étudiants sans compétences juridiques particulières d'accéder à ce type de profession. Cette mise à niveau théorique est complétée par des enseignements pratiques dispensés par un grand nombre de professionnels venant d'univers variés. Les matières enseignées sont très diverses et correspondent globalement aux contenus nécessaires pour exercer dans les domaines visés par la formation. Mais l'enseignement est trop large pour permettre de devenir opérationnel dans des domaines très variés, surtout pour les étudiants admis sans connaissances juridiques initiales. La formation se termine par un stage dont l'objectif est de mettre l'étudiant en situation en réalisant si possible un projet adapté aux connaissances acquises. Les stages proposés apparaissent intéressants et variés.

Les enquêtes d'insertion sont réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante de l'établissement. La proportion des diplômés qui sont en emploi 30 mois après la sortie d'études peut paraître correcte pour les diplômés de 2009 et 2010 (72 et 80 %). Les emplois occupés ne sont cependant pas toujours en phase avec les métiers visés et trop fréquemment en deçà de la qualification attendue pour une formation de niveau II. Les résultats ne sont en fait que trop peu probants car les taux de répondants aux enquêtes sont faibles (37 % en moyenne pour les diplômés de 2008 et 2009). Par ailleurs, le dossier ne comporte pas d'enquêtes de suivi propre du porteur de formation, ce qui n'apporte pas d'information sur l'insertion quelques mois après l'obtention de la licence pour les diplômés de 2011 et 2012.

Le nombre d'heures enseignées par des professionnels est important (47 % du volume total des enseignements). Les intervenants semblent de qualité et viennent de domaines d'activité différents en lien avec le besoin de formation. Toutefois, les intervenants sont très peu impliqués dans le processus de formation et il n'existe pas de partenariat formalisé avec le monde professionnel.

Les professionnels ne participent pas au pilotage de la formation. L'entreprise n'est pas assez visée dans les matières enseignées et les intitulés alors qu'elle est également la cible en termes d'emploi à l'issue de la formation. Les taux de réussite aux examens sont par ailleurs globalement faibles (76 % en moyenne sur quatre ans, avec un taux particulièrement bas : 56 % en 2010, dont la raison invoquée est la difficulté de trouver un stage du fait de sa rétribution). On peut considérer que les modalités de sélection des étudiants entrant en formation sont à revoir pour pallier ce faible taux de réussite.

- Points forts :
  - Les enseignements variés largement assurés par des professionnels en lien avec le besoin de formation.
  - Les stages intéressants et variés.

- Points faibles :
  - Les enquêtes d'insertion professionnelle insuffisamment probantes.
  - L'enseignement trop large pour devenir opérationnel dans tous les domaines, surtout pour les étudiants admis sans connaissances juridiques.
  - Le faible taux de réussite.
  - Le manque d'ouverture à l'international (Langue + stage).
  - L'absence de partenariats formalisés.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation étant trop généraliste, elle devrait se recentrer sur un nombre de métiers et domaines d'activité moins large permettant de se spécialiser et d'être davantage opérationnels. Il pourrait être intéressant d'ajuster le contenu de la formation en proposant un parcours *Professions judiciaires* et un parcours *Entreprises et associations* car il s'agit de deux domaines d'activités ayant des bases communes mais des pratiques distinctes. On pourrait dans ce cas envisager une formation commune sur les points suivants : rédaction d'actes ; technique contractuelle ; recouvrements de créance ; assurances et responsabilité ; fiscalité ; secrétariat juridique ; anglais et une formation distincte : déontologie des professions judiciaires pour le parcours *Professions judiciaires*. L'enseignement en anglais devrait être proposé pour le parcours *Entreprises et associations*. Il pourrait par contre être judicieux d'ajouter un enseignement en droit du travail pour ce même parcours. L'enseignement intitulé *Ressources humaines* paraît présenter peu d'intérêt pour les postes visés.

Un gros effort semble à faire sur l'aspect international et en particulier, la pratique de l'anglais dont l'enseignement est très insuffisant. Il conviendrait également de chercher à améliorer la réussite aux examens en veillant tout particulièrement à une bonne adéquation du public à la formation.

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les rapports qui n'appellent pas d'observation :

Licences professionnelles
S3LP150007742
S3LP150007743
S3LP150007744
S3LP150007745
S3LP150007746
S3LP150007747
S3LP150007748
S3LP150007749
S3LP150007750
S3LP150007751
S3LP150007752
S3LP150007753
S3LP150007754
S3LP150007755
S3LP150007756
S3LP150007757
S3LP150007758
S3LP150007759
S3LP150007760
S3LP150007761
S3LP150007762
S3LP150007763
S3LP150007764*
S3LP150007765
S3LP150007766
S3LP150007767
S3LP150007768
S3LP150007769

* erreurs factuelles relevées et envoyées précédemment

Le Président,

Francis MARCOIN